

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 19 - 22 octobre 1999**

## **NOTES D'INFORMATION**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/99/INF/15**  
15 septembre 1999  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **CRÉATION DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE DU PAM**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## INTRODUCTION

1. Le Service de la trésorerie du PAM a été créé sous l'autorité du Directeur exécutif le 1er janvier 1999. En août 1998, le Directeur général de la FAO a approuvé une recommandation du Comité consultatif sur les investissements de la FAO tendant à ce que le PAM assume l'entière responsabilité de la gestion de ses ressources financières. Le Directeur exécutif a décidé de créer un service de la trésorerie du PAM pour permettre à ce dernier d'assumer directement la responsabilité de la gestion des liquidités et des fonctions liées aux investissements.

### Le Service de la trésorerie du PAM

2. Le Service de la trésorerie du PAM, qui relève du Service des finances, offre les services suivants:
  - ouvrir et clore les comptes bancaires du PAM;
  - enregistrer les entrées de fonds du PAM;
  - émettre des récépissés à l'intention des donateurs;
  - effectuer les versements correspondant aux fournisseurs, aux bureaux de pays, aux voyages et aux avances aux particuliers (indemnité pour frais d'étude et installation) non compris les traitements et salaires;
  - apurer les comptes bancaires du siège; et
  - gérer les investissements et suivre les activités des conseillers extérieurs en placements.
3. Le PAM continuera de travailler étroitement avec la FAO s'agissant des questions touchant la gestion des investissements et des liquidités, en ce qui concerne notamment les services consultatifs du Comité consultatif de la FAO.

### Avantages du changement

4. Des avantages considérables ont été obtenus au plan opérationnel, tels que l'émission dans les délais des récépissés à l'intention des donateurs et l'amélioration des méthodes de paiement des fournisseurs et du personnel. En outre, le revenu des intérêts perçus devrait augmenter par rapport aux niveaux précédents grâce à l'introduction de nouvelles modalités concernant les investissements faisant appel à des conseillers extérieurs en placements et à une gamme plus large d'instruments de placement sûrs.

